

La téléconsultation, 'un après' Covid-19 ?

En avril 2020, le recours à la télémedecine constituait 11 % de l'ensemble des consultations, contre moins de 1 % avant le début de la crise sanitaire. Évolution durable ou circonstancielle ? Le Groupe VYV vous propose un rappel du droit en vigueur concernant la télémedecine en France et une première analyse des perspectives d'évolution du recours à la téléconsultation après la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Télémedecine de quoi parle-t-on ?

Reconnue en 1997, comme une pratique médicale à part entière, la télémedecine est définie à l'article L6316-1 du Code de la santé publique comme « une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication, mettant en rapport un professionnel médical avec un ou plusieurs professionnels de santé, entre eux ou avec le patient et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient ».

Les actes de télémedecine sont notamment : la téléconsultation, la téléexpertise et la télésurveillance médicale.

Zoom sur la téléconsultation : L'avenant n° 6 à la convention nationale, approuvé par un arrêté du 1^{er} août 2018, fixe les tarifs des actes de téléconsultation et en prévoit le cadre de mise en œuvre. Ouverte à tous les assurés sociaux et à tous les médecins (généralistes comme spécialistes), elle est facturée de manière identique à une consultation présente. Elle doit respecter le parcours de soins coordonnés et le patient doit préalablement connaître le médecin téléconsultant (au moins une consultation en présentiel dans l'année précédente).

Une prise en charge à 100 % pendant la crise sanitaire

Les actes réalisés en téléconsultation, pour tout patient, sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, depuis le 20 mars 2020. Cette mesure exceptionnelle est temporaire et vient d'être prolongée par les pouvoirs publics jusqu'au 31 décembre au plus tard. Les téléconsultations financées par les organismes complémentaires et les entreprises en complément du parcours de soins ne sont pas concernées par cette prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Et après ?

Alors que cette pratique se développait très lentement – près de 10 000 actes par semaine – et que la CNAM prévoyait 500 000 téléconsultations pour l'année 2019 puis 1 million pour l'année 2020, ces volumes ont été atteints fin mars pour le premier objectif, puis en avril pour le second. Plus globalement, la télémedecine s'impose comme une nouvelle composante clé de l'offre de soins en France, et démontre pendant cette pandémie toute sa valeur ajoutée pour l'accès aux soins des patients.

Le confinement a aussi mis en avant certains avantages pratiques de ce service. C'est un outil facilitant quand l'affluence dans les cabinets médicaux est déjà tendue, de même pour l'accès à des médecins spécialistes dans les déserts médicaux. Cette possibilité facilite le suivi des patients chroniques par leur médecin mais elle aide aussi leurs aidants en soulageant leur charge mentale. Le développement soudain de ce service tient aussi à un facteur exogène, à savoir l'assouplissement de ses règles de prise en charge.

« La Covid-19 a accéléré l'adoption de la téléconsultation. Il s'agit à présent de transformer l'essai. La télémedecine ne doit pas rester une médecine de guerre. Elle a vocation à s'installer comme un formidable levier dans les pratiques au cœur de la transformation de notre système de santé. Elle ne doit plus être considérée comme un arsenal technologique mais comme une pratique médicale à part entière qui est facteur de progrès en simplifiant la relation patient/médecin, en facilitant l'accès aux soins. »

Marie-Laure SAILLARD,
Directrice générale de la plateforme de télémedecine MesDocteurs

Mes docteurs, la solution de télémedecine du Groupe VYV a su être au rendez-vous dès le début de la crise sanitaire.

Au-delà de la prouesse technologique de prendre en charge six fois plus de consultations qu'en temps normal, l'absorption de cette montée en charge a été rendue possible par de nombreux médecins ayant rejoint la communauté médicale du service de téléconsultation sans rendez-vous en 24/7 de MesDocteurs et l'implication de médecins des centres de santé. Les mesures prises pour adapter le service aux demandes démontrent ainsi leur efficacité : 96 % des patients sont pris en charge en moins de 10 minutes.

Les services de Mes Docteurs ont été récemment référencés par les pouvoirs publics. Sa solution de téléconsultation pour les médecins de ville dans le respect du parcours de soins coordonnés a reçu la note de 10/10. Elle figure parmi les cinq meilleures solutions disponibles couvrant tout le territoire.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur mesdocteurs.com

Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr

GROUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre

